



## Réunion informelle du 7 juin 2021 : Application du protocole sur le télétravail

### Retour volontaire et progressif des agents en présentiel :

- Dès maintenant, il est possible de revenir un jour par semaine en présentiel.
- A partir du mercredi 9 juin 2021, on passe à 3 jours minimum de télétravail par semaine.
- A partir du jeudi 1er juillet 2021, on passe à 2 jours minimum de télétravail par semaine.
- A partir du mercredi 1er septembre 2021, on revient au régime de droit commun du télétravail.

Ces différents scénarios peuvent être remis en cause par l'évolution de la crise sanitaire. Dorénavant, la gestion du télétravail de droit commun se fera au fil de l'eau tout au long de l'année. Après le CTL du mois de juin 2021, il n'y aura plus de campagne sur le télétravail.

### En ce qui concerne les agents vulnérables fragiles ou conjoints de personnes fragiles :

- Le régime applicable aux agents vulnérables n'est pas remis en cause, mais ils peuvent revenir sur site après l'avis de reprise du médecin de prévention qui indiquera les mesures de prévention.
- Pour les conjoints de personnes fragiles, les mesures de la DRFIP Nord ne changent pas pour l'instant et restent en l'état.

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

**Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail**

**Contact : [unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>**

**Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>**

